

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 11 mai 2026, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir (<i>arrivée à 19 h 02</i>)	M. Benjamin Canzani
Mme Marie-Soleil Poulin	Conseiller no 5 (<i>vacant</i>)
M. Guillaume St-Pierre	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2026-05-11-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2026-05-11-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2026-05-11-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2026
7. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 13 avril 2026
8. Dépôt et Approbation des comptes
9. Rapport du maire
10. Rapport de la direction générale
11. Résolutions
 - 11.1 Interruption des collectes sélectives sur les chemins fermés l'hiver
 - 11.2 Réparation des bacs
 - 11.3 Classique de golf du maire
 - 11.4 Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM
 - 11.5 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
 - 11.6 Entente Forêt Hereford
 - 11.7 Demande de Fonds Tillotson Express – Station de réparation de vélos
 - 11.8 Cabane de la plage – Recouvrement des corniches
 - 11.9 Rapiéçage Rang 9
 - 11.10 Dos d'âne chemin St-Jacques
 - 11.11 Marquage/lignage 2026
 - 11.12 Demande de Fonds AgriEsprit de FAC - Chalet des loisirs
 - 11.13 Adoption rapport annuel 2025 Régie incendie
 - 11.14 Analyses de l'eau de la plage Lac Wallace
 - 11.15 Événement Vélo Garnotte
 - 11.16 Entreposage La Vieille École
12. Culture et Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde (Infrastructures des loisirs et nouveaux arrivants)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



13. Forêt Hereford
14. Lac Lippé
15. Lac Wallace
16. Loisirs, Famille et MADA
17. Plan climat et SADD
18. Régie Incendie
19. RIGDSC
20. Sécurité civile
21. Table des usagers (Mont Hereford)
22. Période de questions
23. Autres sujets
24. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2026-05-11-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions générales du public. Aucune question.

2026-05-11-05 SUIVI DES DEMANDES

Les demandes reçues ont été répondues ou le seront dans les prochains jours.

2026-05-11-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 13 avril 2026 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2026-05-11-07 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 13 avril 2026 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

Arrivée du conseiller #1, monsieur Robin Cotnoir à 19 h 02.

2026-05-11-08 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2026 (239 791,46 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en avril 2026 et les états financiers mensuels d'avril 2026. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2026.

IL EST PROPOSÉ, par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



- **D'ADOPTER et D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON

Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

2026-05-11-09 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire Steve Lanciaux mentionne qu'il n'a aucun point à apporter concernant les éoliennes, sauf qu'ils ont travaillé sur la création d'un comité pour l'élaboration d'un volet politique-cadre et que des entrevues ont été passées. Concernant les panneaux solaires, il n'a rien de nouveau à mentionner.

Bien que nous soyons au mois de mai, il a neigé ce matin. Il ne faut pas perdre patience, un jour il va faire beau, les agriculteurs vont retrouver leur sourire et tout va bien aller.

2026-05-11-10 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois d'avril 2026, le rapport du mois de mars concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en avril, soit sept (7) permis.

Elle dépose également les états comparatifs au 30 avril 2026.

2026-05-11-11 RÉSOLUTIONS

2026-05-11-11.1 INTERRUPTION DES COLLECTES SÉLECTIVES SUR LES CHEMINS FERMÉS L'HIVER

ATTENDU QUE plusieurs chemins sont fermés l'hiver sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les collectes sélectives ne peuvent s'effectuer sur ces chemins tant que les routes ne sont pas praticables au printemps;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook demande que les collectes sélectives soient interrompues sur les chemins fermés l'hiver du 1^{er} novembre jusqu'à la fin de la période de dégel, selon le MTQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité approuve l'interruption de la collecte sélective sur les chemins fermés l'hiver, et ce, du 1^{er} novembre jusqu'à la fin de la période de dégel, selon le MTQ, afin de se conformer aux exigences de la MRC de Coaticook.

Adoptée.

2026-05-11-11.2 RÉPARATION DES BACS

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a octroyé le contrat de collecte des déchets à la société MATREC pour les prochaines années;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QUE la société Matrec demande que les municipalités assument la gestion et l'exécution des réparations des bacs de déchets et de compost endommagés par ses camions de collecte;

ATTENDU QUE les coûts liés à ces réparations doivent être facturés à la société Matrec par les municipalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de formaliser cette procédure administrative afin d'assurer l'entretien des bacs de déchets sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde accepte de procéder aux réparations des bacs de déchets abîmés lors des opérations de collecte de la société Matrec.
- **QUE** la Municipalité s'engage à transmettre les factures afférentes à ces réparations à la société Matrec pour remboursement, pour les coûts réels en termes de ressources humaines et/ou matérielles des pièces, auxquels coût seront ajoutés des frais d'administration, tel qu'établi aux termes du règlement sur la taxation et tarification municipales.
- **QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoptée.

2026-05-11-11.3 CLASSIQUE DE GOLF DU MAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a été invitée à participer à la traditionnelle Classique de golf du maire de Coaticook qui se tiendra le 10 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** monsieur le maire Steve Lanciaux et monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre participent à la Classique de golf du maire de Coaticook le 10 juin 2026;
- **QUE** les coûts d'inscriptions de 200,00 \$ par personne soient assumés par la municipalité de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

2026-05-11-11.4 DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACEUM

ATTENDU QUE le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne;

ATTENDU QUE les plus récents accord internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne;

ATTENDU QUE toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents **QUE :**

1. Le conseil municipal/commission exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.
2. Le conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.
3. Le conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.
4. Une copie de la présente résolution soit transmise au :
 - ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada,
 - ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne
 - bureau du Premier ministre du Canada,
 - présidente du caucus rural
 - représentants fédéraux de la région,

Adoptée.

2026-05-11-11.5 **RÉVISION NÉCESSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de régler les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE DEMANDER** à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).
- **DE TRANSMETTRE** également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2026-05-11-11.6 ENTENTE FORÊT HEREFORD

ATTENDU QUE Forêt Hereford a soumis à la municipalité de Saint-Herménégilde, un nouveau projet d'entente de partenariat concernant le droit de passage pour l'accès au réseau de sentiers pédestres;

ATTENDU QUE le terme de l'entente est d'un (1) an débutant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 31 mars 2027, renouvelable automatiquement sur tacite reconduction à moins qu'une partie ne fasse connaître à l'autre partie son intention d'y mettre fin par avis écrit donné au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration du terme initial ou de son renouvellement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde s'engage à participer au comité conjoint et verser un don de cinq cents dollars (500,00 \$) pour contribuer à l'entretien du RÉSEAU. Advenant un renouvellement, ce montant sera ajusté selon l'IPC du mois de février précédent ce renouvellement.

IL EST PROPOSE par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'entente de partenariat tel que soumis à l'assemblée.
- **D'AUTORISER** la direction générale et/ou le maire de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer le projet d'entente de partenariat et toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.
- **D'AUTORISER** la direction générale à verser le don de cinq cents dollars (500,00 \$), tel que mentionné à ladite entente.

Adoptée.

2026-05-11-11.7 DEMANDE DE FONDS TILLOTSON EXPRESS – STATION DE RÉPARATION DE VÉLOS

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite procéder à l'acquisition et l'installation d'une station de réparation de vélos au Parc Armand-Viau, pour les citoyens et les touristes, afin que ces derniers puissent réparer leurs vélos ou gonfler leur pneu de vélo au besoin;

ATTENDU QUE des soumissions ont été obtenues pour l'achat et l'installation d'une station de réparation de vélos;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été transmise à Demandes Express Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook, afin de soutenir ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario-St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour l'achat et l'installation d'une station de réparation de vélos à HALT-inc.com, pour le prix de 3 556,18 \$ plus taxes.
- **D'ENTERINER** la demande d'aide financière transmise à Demandes Express Fonds Neil et Louise Tillotson de la MRC de Coaticook, afin de soutenir ce projet.
- **QUE** monsieur le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'une aide financière pour l'achat et l'installation d'une station de réparation de vélos, et signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes, incluant l'achat et l'installation de la station de réparation de vélos.

Adoptée.

2026-05-11-11.8 CABANE DE LA PLAGES -RECOUVREMENT DES CORNICHES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté la résolution 2026-04-13-10.07 Rénovation de la cabane de la plage, octroyant le contrat de rénovation à Construction François Lajeunesse;

ATTENDU QUE Construction François Lajeunesse a soumis une nouvelle proposition pour le recouvrement des corniches afin d'éliminer les travaux de peinture et d'entretien, au montant de 987,00 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCORDER** à Construction François Lajeunesse le contrat supplémentaire pour le recouvrement des corniches afin d'éliminer les travaux de peinture et d'entretien, au montant de 987,00 \$ taxes incluses.
- **D'AUTORISER** la direction générale de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-05-11-11.9 RAPIÉÇAGE RANG 9

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner pour les travaux de rapiéçage d'une partie du Rang 9 a été transmise dans les dernières semaines;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux (2) et que la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour les travaux de rapiéçage d'une partie du Rang 9 à Couillard Construction Ltée, étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 29 045,00 \$ plus taxes.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



- **D'AUTORISER** la direction générale de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-05-11-11.10 DOS D'ÂNE – CHEMIN SAINT-JACQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire prévenir et diminuer les risques de décès et de blessures de tous les usagers du réseau routier, notamment les individus en situation de vulnérabilité comme les piétons, les cyclistes, la clientèle scolaire y compris la petite enfance, les personnes âgées et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir deux (2) dos d'âne en vue d'en faire l'installation permanente sur le chemin Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner pour l'installation de deux (2) dos d'âne permanents sur le chemin Saint-Jacques;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux (2) et que la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour l'installation de deux (2) dos d'âne permanents sur le chemin Saint-Jacques à Les Pavages Lavallée et Leblanc inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 5 500,00 \$ plus taxes.
- **D'AUTORISER** la direction générale de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-05-11-11.11 MARQUAGE/LIGNAGE 2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le marquage et lignage pour l'année 2026;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux (2) et que la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat de marquage et lignage pour l'année 2026 à Marquage Traçage Québec pour le montant de d'une somme de 5 464,20 \$ plus les taxes applicables.
- **D'AUTORISER** la direction générale de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



2026-05-11-11.12 DEMANDE DE FONDS AGRIESPRIT DE FAC - CHALET DES LOISIRS

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite procéder à la rénovation du chalet des loisirs;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été transmise au Fonds AgriEsprit, afin de soutenir ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ENTERINER** la demande d'aide financière transmise à Fonds AgriEsprit, afin de soutenir le projet de rénovation du chalet des loisirs.
- **QUE** monsieur le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à faire toutes les démarches nécessaires pour l'obtention d'une aide financière pour la rénovation du chalet des loisirs.

Adoptée.

2026-05-11-11.13 ADOPTION RAPPORT ANNUEL 2025 RÉGIE INCENDIE

ATTENDU QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron a déposé le rapport annuel sur la sécurité incendie 2025;

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde prend en compte le rapport annuel sur la sécurité incendie pour l'année 2025 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements* », communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2025, tel que présenté;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2026-05-11-11.14 ANALYSES DE L'EAU DE LA PLAGE LAC WALLACE

ATTENDU QUE le Programme Environnement-Plage a été aboli pour l'année 2026, afin de vérifier la qualité bactériologique des eaux de baignade des plages du Québec;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre de services d'Eurofins Environex afin de poursuivre les échantillonnages de l'eau du Lac Wallace;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** que Eurofins / Environex procède à la vérification de la qualité bactériologique des eaux de baignade de la plage du Lac Wallace pour favoriser la sécurité des baigneurs, pour un coût total estimé à 147,00 \$, plus les coûts additionnels si un échantillonnage supplémentaire est nécessaire en cas de côte D.
- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer le consentement et tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-05-11-11.15 ÉVÈNEMENT VÉLO GARNOTTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une demande d'appui pour l'évènement de vélo de gravelle Garnotte 2026 qui se tiendra le 13 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser tel que demandé, le passage sur les routes municipales gravelées des cyclistes prenant part à l'évènement de vélo de gravelle Garnotte 2026 qui se tiendra le 13 juin 2026, organisé par Garnotte Organisation, étant entendu que l'organisation est la seule responsable de cet évènement et qu'elle devra fournir une preuve d'assurance.

Adoptée.

2026-05-11-11.16 ENTREPOSAGE LA VIEILLE ÉCOLE

Ce point est reporté, puisque l'entente de renouvellement n'a pas été reçue à temps par la Municipalité.

2026-05-11-12 CULTURE ET GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE (INFRASTRUCTURES DES LOISIRS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir mentionne qu'une activité a eu lieu le 2 mai, où un repas spaghetti a été servi à ^à120-130 personnes. Une réussite, un beau rassemblement des gens de Saint-Herménégilde. Ils ont également d'autres idées à développer.

2026-05-11-13 FORÊT HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la tour est maintenant accessible et le chemin Centennial est ouvert de même que les senties. Les travaux forestiers sont complétés. La prochaine réunion aura lieu mercredi prochain.

2026-05-11-14 LAC LIPPÉ

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il n'a pas eu d'autre rencontre avec le comité APELL.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



2026-05-11-15 LAC WALLACE

Monsieur le conseiller Benjamin Canzani mentionne qu'il y a eu une rencontre avec COGESAF, les autorités du Vermont ainsi que l'Association du Lac Wallace le 22 avril. L'Association est à finaliser leur constitution.

Les Américains regardent pour la caractérisation du lac et il y participera avec eux pour voir les projets qui se font là-bas.

2026-05-11-16 LOISIRS, FAMILLE, MADA

Monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre n'a rien à mentionner.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'il y a une remise d'arbres ce samedi 16 mai, mais qu'il n'y aura pas de compost.

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il attend le plan final du comité MADA pour le déposer au conseil.

2026-05-11-17 PLAN CLIMAT ET SADD

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne que la rencontre se tiendra la semaine prochaine.

2026-05-11-18 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que les pompiers de Coaticook sont maintenant munis d'un gyrophare vert, et ils ont vu une belle amélioration des gens, qui se tassent lorsqu'ils l'aperçoivent et ils en sont bien content. Les pompiers ont reçu toute la formation nécessaire.

2026-05-11-19 RÉGIE RIGDSC

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il avait obtenu une information erronée concernant la rencontre avec la CPTAQ, laquelle a bien eu lieu le 15 avril.

Concernant le compost, il n'y en a pas cette année, car il n'a pas fait beau ce printemps et il ne s'est pas chauffé et désagrégé. Lorsqu'il fera beau, nous pourrons en avoir plus tard cette année.

La prochaine rencontre se tiendra mercredi.

2026-05-11-20 SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le maire Steve Lanciaux n'a rien à mentionner.

2026-05-11-21 TABLE DES USAGERS (MONT HEREFORD)

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la réunion se tiendra le 9 juin.

2026-05-11-22 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions du public sur la présente séance.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

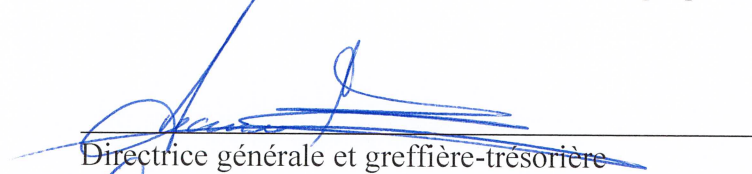

M
G
no de résolution
ou annotation

2026-05-11-23 **AUTRES SUJETS**

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 8 juin 2026 à 19 h 00.

2026-05-11-24 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 32.



Directrice générale et greffière-trésorière



Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.